Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260616-2026_036-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, 15 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Anne TESSIER-PETARD qui a donné procuration à Mme Françoise BOUSQUET, M Rémy BESNARD qui a donné procuration à Mme Jeannine BROGUET, M Jacques MAURY qui a donné procuration à M Rémi AMAR, M Christian LE MENACH qui a donné procuration à Mme Martine COURTOI
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :11 Votants : 15
Secrétaire de séance : Françoise BOUSQUET

Délibération n°2026-06 / 036 – Complément de la composition de la commission communale d'action sociale

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-11 ;
Vu la délibération du 13 avril 2026 fixant le nombre de membres de la commission communale d'action sociale à 4 membres extérieurs, et actant la nomination 3 membres ;
Considérant que lors de la séance du 13 avril 2026, un siège des membres extérieurs était resté vacant dans l'attente de propositions ;
Considérant que Monsieur le Maire a reçu la candidature de Mme BESNARD Catherine ;

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- **Autorise** la nomination de Mme Catherine BESNARD en qualité de membre extérieur à la commission communale d'action sociale.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 16/06/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

MAIRIE de ST ARMEL 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Françoise BOUSQUET